

LA FICHE REPERE N°1 : Le 1^{er} ACCUEIL SPRO

« L'orientation est un droit et un enjeu majeur pour chaque personne tout au long de sa vie »

UNE FINALITE

Faciliter pour l'utilisateur une décision d'orientation éclairée et fondée ce qui implique :

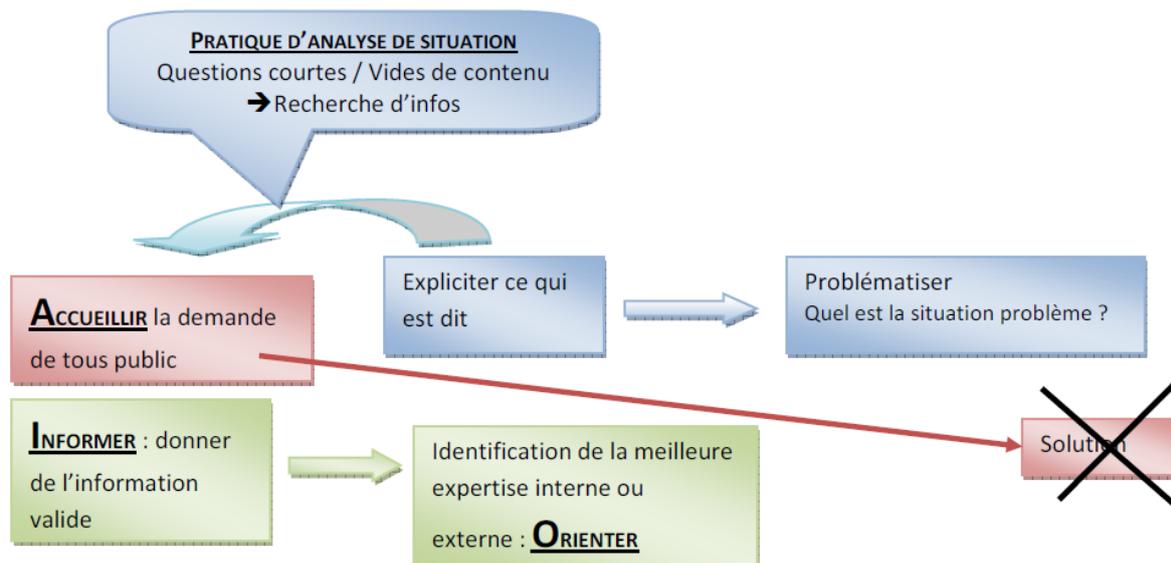
- de permettre une analyse approfondie de sa situation
- d'identifier un objectif ou une finalité professionnelle prenant en compte ses souhaits personnels, ses ressources, ses contraintes et la réalité de l'environnement socio-économique (notamment par la mise à disposition d'informations adaptées)
- de formaliser les étapes et les conditions nécessaires à sa mise en œuvre

Ce service doit lui permettre d'acquérir des repères et des savoirs-faire transposables dans toute situation ultérieure de transition professionnelle.

DES PRINCIPES DE DELIVRANCE

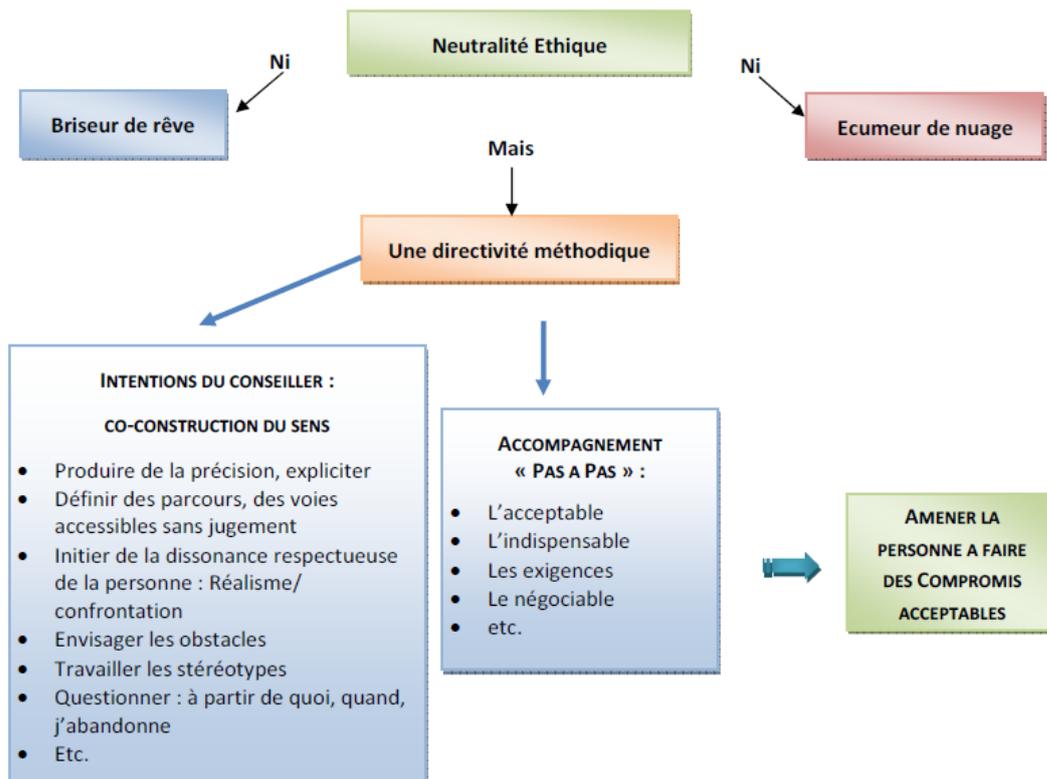
- Une approche individualisée (le service est centré sur un usager pris en compte dans sa singularité),
- Une approche systémique et globale : le service prend en compte la multiplicité des facteurs en jeu (aspects individuels et situationnels, environnement socio-économique),
- Une relation : il ne s'agit pas uniquement de délivrer des informations et des conseils mais de permettre un échange dans une perspective collaborative (l'utilisateur est associé),
- Une médiation (face à la complexité des informations, le professionnel contribue à faciliter l'appropriation et l'usage de données à disposition).

Le concept du « petit pas » : c'est une action accessible, qui a du sens et de la valeur pour la personne et qui produit du changement.



UNE POSTURE

- Un objectif de neutralité,
- L'absence de jugement,
- Le respect du point de vue de la personne,
- La prise en compte du cadre de référence de la personne,
- La recherche de l'implication de la personne et du développement de son autonomie.
- Un professionnalisme spécifique



M.H Doublet

UN PROFESSIONNALISME SPECIFIQUE

- Mise à disposition d'informations de qualité,
- Utilisation de démarches fondées,
- Professionnalisation permanente.

Un service dans le champ de l'orientation doit permettre d'articuler :

- Mise à disposition de ressources (information, outils, réseaux),
- La médiation de ces ressources pour les rendre compréhensibles et utilisables par l'utilisateur dans sa situation,
- La prise en compte de tous les paramètres de choix (intrinsèques à la personne, relatifs à sa situation, relatifs aux perspectives de réussite de son projet...).